

Laon, le 13 octobre 2023

PARTENARIAT SDIS ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL : SIGNATURE DE LA PREMIÈRE CONVENTION PLURIANNUELLE

Lors du salon des Maires de l'Aisne se tenant à Chauny vendredi 13 octobre, le Conseil Départemental de l'Aisne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ont signé une convention de partenariat pour les années 2023-2024.



La convention signée le 13 octobre par **Nicolas Fricoteaux**, président du Conseil départemental de l'Aisne et **David Bobin**, président du conseil d'administration du SDIS, en présence de **Thomas Campeaux**, préfet de l'Aisne a pour but de définir le cadre du partenariat entre le Département et le SDIS.

L'objectif partagé est celui **d'une efficacité du service public, de l'optimisation et de la rationalisation des moyens, du partage d'informations et du dialogue de gestion** dans le respect du savoir-faire et des compétences de chacun.

« Cette convention **clarifie les engagements financiers et budgétaires des deux partenaires, dans une optique pluriannuelle et en concertation, afin d'adapter le modèle et la trajectoire financière du SDIS, service essentiel** » annonçait Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental dans son discours devant l'assemblée générale des maires de l'Aisne à Chauny.

Depuis quelques années, le SDIS fait face à des interventions de plus en plus nombreuses, diverses et marquées par des tendances lourdes à l'exemple des aléas climatiques, de la récente crise COVID ou

encore face au vieillissement de la population. **Face à ces nouveaux enjeux, le modèle et le financement du SDIS doivent évoluer et le Département s'engage à accompagner ces évolutions.**

Ce nouveau partenariat sur 2 ans permet de **sécuriser l'engagement des partenaires dans le temps, d'anticiper les besoins financiers, d'assurer les moyens humains, besoins matériels et le parc immobilier** à travers un plan pluriannuel d'équipement.

*« Une relation forte unit le Conseil départemental et le SDIS. Cette convention vient **renforcer une collaboration déjà étroite et donner une visibilité financière nécessaire pour nous permettre de préparer l'avenir avec confiance** »* souligne David Bobin, président du conseil d'administration du SDIS et Conseiller départemental.

En effet, la contribution du Conseil départemental au budget de fonctionnement du SDIS est en hausse, passant **de 23,85 M € en 2022, à 25 M € en 2023 et à 27,65 M € en 2024 soit + 15,9 % en 2 ans.**

*« Cette nouvelle convention apporte **davantage de lisibilité et de sécurité pour le SDIS comme pour le Conseil départemental, pour le bénéfice de tous les axonais** »* conclut Nicolas Fricoteaux.